

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie |
| Herausgeber: | Office fédéral de l'énergie |
| Band: | - (2008) |
| Heft: | 6 |
| Artikel: | "Une volonté politique forte au niveau cantonal" : Interview |
| Autor: | Engler, Stefan / Buchs, Matthieu |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-643558 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



«Une volonté politique forte au niveau cantonal»

INTERNET

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie:
www.endk.ch

Département des travaux publics, des transports et de la forêt du canton des Grisons:
www.bvfd.gr.ch

Un programme national d'assainissement des bâtiments est en cours d'élaboration (lire l'article en p. 4–5). En charge de la politique énergétique dans le domaine des bâtiments, les cantons sont des interlocuteurs importants de la Confédération pour la réalisation de cette mesure. Eclairage avec Stefan Engler, conseiller d'Etat des Grisons et président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK).

Le 21 février 2008, le Conseil fédéral a adopté les plans d'action pour l'augmentation de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables. L'une des mesures prévue dans ces plans concerne la réalisation d'un programme national d'assainissement des bâtiments. On imagine sans peine que l'EnDK, qui milite depuis plusieurs années pour un tel programme, est satisfaite. Quel est exactement votre sentiment?

Il est aujourd'hui largement reconnu que l'assainissement énergétique des bâtiments apporte une contribution essentielle à la réduction des émissions de CO₂. De plus, de nombreux propriétaires de bâtiments sont touchés de plein fouet par l'évolution des prix du mazout, ce qui a pour effet de les encourager à investir sur le long terme dans l'efficacité énergétique. Les feux sont donc au vert pour qu'un effort soit entrepris.

Le financement de ce programme n'est toutefois pas encore assurée et donne lieu à des débats animés. Pourquoi est-ce si difficile de trouver la bonne solution?

La majorité des propriétaires fonciers ne s'inquiète guère de l'origine des moyens financiers. Seul importe pour eux le fait de pouvoir supporter leur investissement. Les possibilités de s'endetter sont généralement limitées. Donc la part des pouvoirs publics doit représenter une contribution substantielle par rapport aux frais d'investissement.

Il y a actuellement deux raisons qui font que les milieux politiques se battent pour savoir d'où l'argent doit venir. D'un côté, il y a des réflexions relevant de politique et de droit économiques. De l'autre, se pose la question de savoir pourquoi la politique devrait régler quelque chose que l'économie serait en principe également en mesure de faire.

Pour financer ce programme, l'EnDK propose une solution multiple comprenant une augmentation de l'actuel centime climatique de 1,5 à 1,99 centime par litre de carburant, une participation de la Confédération à travers une augmentation du budget de Suisse-Energie et une participation des cantons. Ce financement multiple mêlant sources privées et sources publiques ne serait-il pas un peu compliqué à gérer?

Ce n'est pas l'EnDK qui propose ce nouveau modèle de financement. La proposition vient des compagnies pétrolières. Ce modèle constituerait une expansion de l'actuel centime climatique, mais avec une nouvelle base de partenariat. Ce type de financement mettant en avant des solutions communes à l'économie et aux pouvoirs publics mérite un examen plus approfondi. Il permet, et c'est appréciable, de disposer d'alternatives de financement. Il est toutefois important de veiller à ce que la mise en œuvre soit identique dans tous les cas.

D'autres proposent de financer le programme d'assainissement par une affectation partielle de la taxe sur le CO₂? Cette solution ne serait-elle pas plus simple?

Les deux solutions nécessitent une adaptation de la loi sur le CO₂. La question est donc de savoir quelle est la solution qui conduit le plus rapidement à l'objectif. De l'avis des cantons, il est important que le financement remplisse trois conditions: il doit être suffisant en termes de moyens à disposition, il doit être garanti sur

**«DE L'AVIS DES CANTONS, IL EST IMPORTANT QUE LE FINANCEMENT REMPLISSE TROIS CONDITIONS:
IL DOIT ÊTRE SUFFISANT EN TERMES DE MOYENS À DISPOSITION, IL DOIT ÊTRE GARANTI SUR DIX ANS
AU MINIMUM ET IL DOIT ÊTRE DISPONIBLE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.»**
STEFAN ENGLER, CONSEILLER D'ETAT DES GRISONS ET PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES DIRECTEURS CANTONAUX DE L'ÉNERGIE.

dix ans au minimum et il doit être disponible le plus rapidement possible.

Qui aura la responsabilité de mettre en œuvre ce programme d'assainissement?

Selon moi, pour qu'un tel programme d'assainissement soit démarré avec succès et pour qu'il atteigne bien les propriétaires fonciers, il est crucial qu'il soit organisé de façon aussi peu bureaucratique que possible et qu'il utilise autant que faire se peut des structures déjà existantes. Qui d'autres alors que les cantons, qui disposent aujourd'hui déjà de leurs propres programmes d'encouragement, seraient en mesure de créer les conditions adéquates à la mise en œuvre aussi rapidement et avec toute l'autorité nécessaire?

De manière générale, comment jugez-vous la collaboration entre les cantons et la Confédération en matière de politique énergétique dans le secteur du bâtiment?

Selon la Constitution, les cantons sont responsables de la politique énergétique dans le domaine des bâtiments. Une centralisation accroue risquerait de faire perdre la proximité avec le citoyen et, de là, avec le propriétaire. Je trouve que cela ne serait pas judicieux. Dans notre pays, la construction est l'affaire des cantons et des communes pour de bonnes raisons.

On le voit, la mise en œuvre de ce programme de rénovation serait donc clairement l'affaire des cantons. Quelles seraient alors, selon vous, les tâches de la Confédération?

La Confédération devrait garantir que les cantons appliquent le programme d'encouragement selon les mêmes conditions dans tout le pays et que le contrôle des effets soit uniforme. En outre, la Confédération pourrait également soutenir les cantons dans la mise en œuvre du programme d'assainissement dans le secteur du «marketing», par une information et une communication ciblées.

Au mois d'avril de cette année, l'EnDK a remanié son modèle de prescriptions énergétiques (MoPEC). Selon ce dernier, l'énergie thermique consommée par les nouvelles constructions devrait être la moitié de celle consommée jusqu'à maintenant. De quel délai disposent les cantons pour mettre en œuvre ce MoPEC? Ont-ils l'obligation de le faire?

Avec les nouvelles prescriptions harmonisées, les cantons apportent la preuve qu'ils veulent contribuer à des constructions plus économies

en énergie. La plupart des cantons sont actuellement en train d'implémenter ce modèle de prescriptions dans leurs propres lois. Bien qu'ils n'y soient pas obligés, je constate une disposition élevée et une volonté politique forte.

Quels seront, selon l'EnDK, les effets chiffrés de l'introduction du MoPEC 2008 sur la consommation énergétique du parc immobilier en Suisse?

La limite actuelle des besoins en énergie pour le chauffage et pour la préparation de l'eau chaude sanitaire dans les nouvelles constructions se monte à environ neuf litres d'équivalent mazout par mètre carré de surface habitable et par an. Avec le nouveau modèle de prescriptions 2008, elle est abaissée à seulement 4,8 litres. Si l'on prend l'exemple d'un bâtiment neuf traditionnel datant de 1975, cela représente près d'un quart de l'énergie de chauffage. Par conséquent, le plus grand potentiel d'économie se trouve sans aucun doute dans l'assainissement des bâtiments anciens, même si les exigences dans le cadre des rénovations sont 25% moins élevées que pour les nouvelles constructions.

Que vous inspire le succès du label MINERGIE qui fête en 2008 ses dix ans?

MINERGIE est un label facilement compréhensible. Chacun sait que là-dessous se cache un standard élevé en efficacité énergétique et prend donc ce label comme modèle. MINERGIE est par conséquent un excellent ambassadeur et un recruteur idéal pour davantage d'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Reste-t-il encore beaucoup à inventer dans ce domaine?

Heureusement, le temps ne s'arrête pas. Sans relâche, de nouvelles possibilités techniques engendrent de nouvelles solutions. Ce qui est aujourd'hui considéré comme une réalisation pionnière sera demain déjà perçu comme la norme.

Interview: Matthieu Buchs

Profil

Né dans les Grisons en 1960, Stefan Engler est marié et père de deux enfants. Il réside à Surava (GR). Après des études de droit à l'Université de Berne, Stefan Engler a débuté sa carrière professionnelle en tant qu'avocat indépendant à Tiefencastel. Il a ensuite été président du tribunal de district de l'Albula. En 1998, il est élu au Conseil d'Etat du canton des Grisons. Depuis 1999, il est en charge du Département des travaux publics, des transports et de la forêt. En 2008, il est également président du conseil d'Etat. Parmi ces différents mandats politiques, Stefan Engler est président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.